

# Ivry sur Seine

Comment réduire  
la production de déchets ?

# Programme local de prévention des déchets (PLPD) – 1

- Avril 2009 : Ivry sur Seine se porte candidate pour l'élaboration d'un PLPD en partenariat avec l'ADEME
- Mai 2009 : approbation du conseil municipal
- Décembre 2009 : Contrat de partenariat signé avec l'Ademe
- Recrutement en cours d'un technicien contractuel pour nous accompagner dans la démarche
- Stagiaire (5 mois) pour aide à l'identification des déchets organiques produits par les activités, en relation avec l'étude conduite par le SYCTOM

# Programme local de prévention des déchets (PLPD) - 2

- Réalisation d'un diagnostic
- Bilan de production et des modalités de gestion des déchets ménagers sur 2009
- Simulation de la production des déchets des 2000 activités commerciales et artisanales
- Définition des gisements d'évitement et des principales cibles correspondantes ( encombrants, déchets verts, déchets dangereux, papier, cartons, ...)
- Détermination des actions exemplaires à développer au sein de la collectivité
- Étude pour la création d'une ressourcerie, d'un atelier de réparation de vélos

# Programme local de prévention des déchets (PLPD) - 3

- Identification des principaux acteurs relais locaux :
- Bailleurs dont OPH, syndics et copropriétaires
  - associations de résidants, de commerçants...
  - Personnalités et associations environnementales
  - entreprises exemplaires,
  - les grandes enseignes
  - administrations et collectivités

# Programme local de prévention des déchets (PLPD) - 4

- Au regard des gisements d'évitement, des objectifs qualitatifs et quantitatifs seront définis
- Un programme sur 4 ans définissant pour chaque année au moins 2 actions de prévention sera élaboré ciblant :
  - une ou plusieurs catégories de déchet
  - une ou plusieurs catégories d'acteurs
  - les actions de communication
- Définition des indicateurs
- Rédaction du rapport annuel du service public d'élimination des déchets (SPED) sur la base du référentiel Ademe / Ordif

# Redevance d'enlèvement des ordures ménagères - 1

- Pas de TEOM à Ivry, mais budget général
- Facturation redevance spéciale depuis 1987
- Exposition et débats publics sur la gestion des déchets avec identification des coûts dans le cadre de l'élaboration du budget 2009 avec les Ivryens
- Volonté d'étudier les conséquences de la mise en place d'une tarification incitative :
  - rencontre de M. Jolesse témoignant de la mise en place de la redevance incitative pour la communauté d'agglomération du Grand Besançon le 19 nov 2008
  - accord du CM de mai 2009 pour étudier sa faisabilité

# Redevance d'enlèvement des ordures ménagères - 2

- création d'un budget annexe Déchets en 2010 afin d'identifier plus finement les coûts sur la base de la matrice des coûts de l'Ademe avec l'accompagnement d'un stagiaire ( 4 mois)
- Élaboration d'un cahier des charges pour une étude de faisabilité (2nd semestre 2010)